

indiquée par le plan ci-joint ; ils acquièrent aussi diverses maisons bornées par la petite rue des Auges, dont la direction s'étendait, en décrivant un angle droit, de la rue Sainte-Catherine à la rue Saint-Marcel. Des libéralités testamentaires ou entre vifs hâtèrent cette œuvre d'agrandissement, dont nous n'avons pas à marquer chaque résultat partiel. Il suffira de tracer le plan d'ensemble de toutes ces augmentations pour donner une idée de l'accroissement des richesses immobilières du couvent. Quelques actes seulement pourront à divers points de vue être l'objet d'un examen spécial.

Le plus intéressant à étudier est l'acte de vente passé le 21 mars 1496 par Sibille Salla, de l'étendue de terrain qui avait été acquis en diverses portions par Pierre et Jean Salla. Ce tènement, qui était situé au couchant de la rue des Auges, dans le faubourg Saint-Vincent, est ainsi limité dans l'acte : « Joignant la vigne des Augustins, une muraille entre deux de soir, la vigne des Carmes, une rue entre deux de matin, et la rue ou chemin de la Porte Saint Marcel au monastère de la Déserte de bise, et le jardin des héritiers de Pierre Villard de vent. »

Dès que les Carmes furent devenus propriétaires de cette masse, ils songèrent à la réunir au tènement sur lequel était construit leur couvent et, dès le lendemain de leur acquisition, le roi leur permit de déplacer la rue des Grandes-Augues et de la porter davantage au couchant. Le Consulat y consentit, mais ce projet ne s'exécuta pas. En 1520, les Grands Carmes présentèrent une nouvelle requête qui fut appointée le 15 novembre de cette année par les conseillers de ville. Ils tracèrent la nouvelle rue, qui prit le nom de rue des Bouchers ou rue Neuve-des-Carmes et, en échange, le sol de la grande rue des Auges leur fut abandonné.